

Entretiens « le danger de guerre devient d'heure en heure plus imminent » (20) et le baron de Tornaco se rend de nouveau le 25 avril à La Haye où il avait été mandé d'urgence.

Deux jours plus tard Léon de la Fontaine prévient le prince Henri de tout ce qui se passe dans la forteresse de Luxembourg où l'on travaille nuit et jour à l'achèvement des fortifications et où la garnison « exerce une surveillance rigoureuse ».

Quant à la lettre qui part le même jour à l'adresse de Tornaco, elle nous laisse surpris que des questions aussi graves que celles y énoncées n'aient pas été tranchées en Conseil ; peut-on alors s'étonner qu'il se soit créé une mésintelligence entre le président et le vice-président du gouvernement luxembourgeois ?

Voici un extrait de cette lettre :

« La guerre éclatant entre la France et l'Allemagne, quel accueil conviendra-t-il de faire soit aux troupes françaises, soit aux troupes allemandes envahissant le pays ?

« Quels ordres faudra-t-il pour cette éventualité transmettre au Commandant des Chasseurs luxembourgeois ?

« En supposant le renvoi dans leurs foyers de tous les hommes domiciliés dans le pays — une proposition qui impliquerait la retraite volontaire devant l'étranger des troupes luxembourgeoises, puisque sa réalisation tendrait au moins à les lui dérober — quelles dispositions conviendrait-il de prendre envers ceux de nos militaires, soit officiers, sous-officiers ou soldats qui n'ont pas de famille dans le pays, soit encore envers ceux qui y ayant famille, voudraient de préférence conserver le domicile du drapeau ?

« Que faire en ce cas de nos drapeaux, armes, équipements, en un mot, de l'honneur et de l'argent du pays ?

« Le Commandement de nos troupes nationales peut-il dans des conjonctures aussi graves rester confié plus longtemps encore à un Etat-major composé en grande partie d'officiers notoirement incapables, et la sagesse ne commande-t-elle pas d'assurer à notre corps de chasseurs l'avancement auquel il a moralement droit.

« Le Gouvernement lui-même ne semblant pas pouvoir conserver sa résidence dans une forteresse où la déclaration de guerre fera proclamer inévitablement l'état de siège, où ira-t-il s'établir. Quels ordres donner dès à présent, à ses employés, la plupart mariés, chefs de famille et ne jouissant que de faibles traitements ?

« Quelles instructions transmettre pour la même éventualité aux chefs ou directeurs de nos divers services civils ?

« Où abriter nos caisses et comment en assurer le service régulier ?

« Notre Prince-Lieutenant ne voudra-t-il pas dans des éventualités aussi graves et dans un moment de danger aussi suprême pour la patrie, venir résider au milieu de nous ? » (21)

La Conférence de Londres convoquée pour le 7 mai 1867 mit fin — du moins provisoirement — à l'anxiété de nos grands-pères.